

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 9 décembre 2021 à 13 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Normand St-Amour, préfet suppléant
M. Denis Lacasse, membre
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 05.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15935-12-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois les points suivants :

- 3.3 Demande de changement d'heure des séances du comité administratif pour tenue de séance de travail
- 7.21 État de situation des systèmes informatiques

et en y retirant les points suivants :

- 6.7 Réaménagement budgétaire
- 12.5 Réaménagement budgétaire des Territoires non organisés

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de décembre 2021 et janvier 2022.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15936-12-21

**DATE DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE DU MOIS DE MAI 2022**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'apporter une modification à la séance du comité administratif prévue le mercredi 11 mai 2022 à 13 h 00. Celle-ci se tiendra plutôt le mardi 10 mai 2022, à 13 h 30.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15937-12-21

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'HEURE DES SÉANCES DU
COMITÉ ADMINISTRATIF POUR LA TENU DE COMITÉ DE
TRAVAIL**

ATTENDU la demande des membres du comité administratif de tenir une séance de travail de 13h00 à 13h30 en l'absence de la direction générale et des directions de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le calendrier du comité administratif a été adopté lors du conseil de la MRC du 24 novembre 2021 (MRC-CC-14312-11-21);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de déposer une demande de modification du calendrier des séances du comité administratif lors du conseil de la MRC du 25 janvier 2022 afin de débiter les comités administratifs de 2022 à compter de 13h30.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15938-12-21

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES
DU 4 NOVEMBRE 2021 ET DU 11 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 4 novembre 2021 du 11 novembre 2021 tels que rédigés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

MCC	Bonification EDC21-23
MAMH	FARR des Laurentides – Reddition de compte finale du Groupe de ressource technique Laurentides
MCC	Ajustement de la gare de Mont-Laurier au programme immobilier
MAMH	Accusé réception – Règlement 508 (21 ^e modif. SADR)
Corp. parc rég. Lac 31 Milles	Représentation à la Corporation du parc régional du Lac 31 Milles
MSP	Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
Min. Conseil exécutif	Convention Éclair II – États financiers prévisionnels
MCC	Avenant signé - PSMMPI
UPA	Nomination représentants CCA & Comité PDZA de la MRC de La Lièvre
Table forêt Laurentides	Campagne de financement annuelle + Revue
RIDL	Tarifification 2022
MELCCQ	Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques - Avis -Instructions de transmission d'un projet de PRMHH

FQM Info Express - Encadrement concernant les chiens - Nouvelles obligations pour les municipalités
Contribuable Correspondance concernant la création du parc régional du Poisson Blanc

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PROVENANCE **SUJET**

Mun. Chute-Saint-Philippe Résolution no. 11971-2021 – Dérogation mineure
Mun. Chute-Saint-Philippe Résolution no. 11969-2021 – Dérogation mineure
Mun. Notre-Dame-du-Laus
Ville de Rivière-Rouge Demande d'utilisation du territoire public
Demande de modification au schéma ½ -
Résolution : 383-11-2021

TERRITOIRE NON ORGANISÉ
PROVENANCE **SUJET**

MFFP Report échéance mise normes campings Zecs

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15939-12-21

**REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES -
NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 57917 à 58078, totalisant 6 018 340.01 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 51945 à 519161 (élus), les numéros 519162 à 519218 (employés), et les numéros 519219 à 519270 (employés), totalisant 162 198.79 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15940-12-21

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 134 à 140, totalisant 92 343.79 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15941-12-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE -
NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon

et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1360 à 1369, totalisant 26 966.68 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15942-12-21

REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 723 à 724, totalisant 1 154 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15943-12-21

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1423, au montant de 28 982.27 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15944-12-21

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 4 130.38 \$, incluant les intérêts, au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Assemblée des MRC – 1^{er} et 2 décembre 2021 | Lévis
- Rencontre du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) – 10 décembre 2021 | Estérel

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Administration et finances :

- Comité de gestion | 6 décembre 2021
- Vente pour non-paiement de taxes 2020-2021 | 7 décembre 2021
- Rencontre budgétaire | 22 novembre 2021

- Planification 2022 et rapport 2021
- Situation système informatique | 6 décembre 2021

Ressources humaines :

- 2^e affichage du poste de directeur(trice) au service d'ingénierie
- Rencontre avec conseillère en prévention des risques SST pour suivi plan d'actions | 3 décembre 2021
- Rencontre service ingénierie | 17 novembre et 3 décembre 2021

Communications et marketing territorial :

- Rencontre Zone Emploi pour gestion banques de données L'Autre Laurentides | 1^{er} décembre 2021
- Analyse des candidatures du concours un mois en télétravail
- Suivi sur une première migration grâce à l'Autre Laurentides

Comité jeunesse :

- Entrevues des candidats
- Séance du comité jeunesse - Nomination des membres | 7 décembre 2021

Culture (EDC):

- Préparation de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux organismes culturels
- Rédaction d'un appel d'offres pour la réalisation de la Politique culturel et du patrimoine

Vitalisation :

- Séance d'information pour l'appel de projet du FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation | 10 novembre 2021
- Préparation du projet de convention pour les organismes

Signature et innovation :

- Échange et suivi avec BESIDE et préparation d'une rencontre avec le comité technique | 3 décembre 2021

Parc linéaire :

- Rencontre Michel Bolduc pour projet de fondation de la gare de Mont-Laurier et Programme national de partage des frais pour lieux patrimoniaux | 29 novembre 2021
- Conseil d'administration de la Corporation | 8 décembre 2021
- Embauche d'un nouveau DG
- Gestion du chantier de la construction de la pergola à la gare de Mont-Laurier
- Contact avec les clubs de motoneige (en cours)

Incendie:

- Rencontre sous-ministre associée et coordonnatrice gouvernementale de sécurité civile à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (DGSCSI) quant aux perspectives en sécurité civile et en sécurité incendie et Direction du MSP quant au rapport reddition de compte prévue à la loi sur la sécurité incendie et les schémas de couverture de risques | 18 novembre 2021

IHV :

- Rencontres reddition de comptes

Autres :

- Comité administratif (séance budgétaire) | 11 novembre 2021

- Formation nouveaux élus
- Rencontres COVID Laurentides | 29 novembre 2021
- Rencontre des nouveaux élus des municipalités de la MRCAL | 16 novembre 2021
- Rencontre enjeux habitation avec M. Campeau, directeur de l'aménagement du territoire | Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides | 17 novembre 2021
- Conseil de la MRC | 24 novembre 2021
- Rencontre archiviste pour planification mandat décembre
- Rencontre DG8 | 26 novembre 2021
- Assemblée des MRC | 1^{er} et 2 décembre 2021
- Conseil d'administration TACAL | 2 décembre 2021
- Rencontre du sous-comité du projet Iglou | 3 décembre 2021
- Table RH | 7 décembre 2021
- CAR des Laurentides | 8 décembre 2021

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15945-12-21

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 4 novembre 2021 au 9 décembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15946-12-21

OCTROI DE CONTRAT - CAHIER D'HISTOIRE ET DE COLORIAGE (ADM-44-2021)

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'octroyer à Heredes le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-44-2021 quant au cahier d'histoire et de coloriage, pour un montant de 9 500 \$, excluant les taxes, soit un premier versement de 4 750 \$ sur réception de la version préliminaire du livre, et un dernier versement de 4 750 \$ sur réception de la version finale du livre.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou, à son défaut, la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15947-12-21

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE-CONSEIL EN ARCHITECTURE PATRIMONIALE (2022) (ADM-46-2021)

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accorder à Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-46-2021 quant aux services-conseil en architecture patrimoniale (2022), pour un montant maximum de 19 200 \$ avant taxes, tel que prévu dans la proposition du 30 novembre 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou, à son défaut, la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15948-12-21

**OCTROI DE CONTRAT - ÉVALUATION DES VALEURS
ASSURABLES (ADM-43-2021)**

ATTENDU que la MRC assure ses biens auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU qu'afin d'établir le montant de couverture adéquat, la MRC doit connaître la valeur à neuf actuelle de ses biens;

ATTENDU le partenariat entre la MMQ et la firme SPE Valeur Assurable pour l'évaluation des valeurs assurables dans les municipalités membres de la MMQ;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme SPE Valeur Assurable pour l'évaluation des biens de la MRC;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de mandater la firme SPE Valeur assurable afin d'évaluer la valeur assurable des bâtiments 1, 2, 3 et 6 indiqués dans son offre de services ainsi que le contenu du bâtiment 6, pour un tarif de 8 385\$, avant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'offre de services de la firme SPE Valeur assurable et d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15949-12-21

**APPUI À LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES (TREMCA) QUANT À LA CAMPAGNE
« L'ÉCONOMIE CHAUDIÈRE-APPALACHES EST SUR PAUSE »**

ATTENDU la campagne *L'économie Chaudière-Appalaches est sur pause* que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalches (TREMCA) a lancé;

ATTENDU les problématiques de main d'œuvre qui constitue un problème important pour la vitalité et de l'occupation dynamique des territoires;

ATTENDU que le marché du travail a connu plusieurs bouleversements au cours des derniers mois, accentuant certains enjeux déjà présents avant la pandémie;

ATTENDU la rareté de la main-d'œuvre et les mouvements de personnel qui se sont intensifiés, forçant les entrepreneurs et les différents gestionnaires à faire des choix déchirants;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches et la mobilisation de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) dans le cadre de la campagne *L'économie Chaudière-Appalaches est sur pause*.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
QUANT À UNE DEMANDE DE FINANCEMENT EN PROVENANCE
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE LA SERRICULTURE**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François quant à une demande de financement en provenance du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour le développement de la serriculture, aux termes de la résolution 2021-10-9857;

ATTENDU que le diagnostic réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), tel que rapporté dans un article de La Presse le 11 mai 2020, mentionne qu'à quelques exceptions près, la serriculture est un secteur morcelé, qui souffre de retard technologique et de sous-financement;

ATTENDU que les orientations provinciales de la *Politique bioalimentaire 2018-2025* visent à développer une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs, des entreprises prospères, durables et innovantes, des entreprises attractives et responsables et des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire pour alimenter notre monde ;

ATTENDU que la relance économique provinciale post pandémie mise sur le secteur bioalimentaire pour la création d'emploi et l'accroissement de l'autonomie alimentaire;

ATTENDU que le gouvernement met en œuvre la *Stratégie de croissance des serres 2020 — 2025* et qu'à terme, cette stratégie permettra de doubler le volume de la culture des fruits et des légumes en serre en misant sur des sources d'énergie renouvelable reconnue pour leur faible empreinte environnementale;

ATTENDU que la *Stratégie* vise à contribuer à l'atteinte de la cible d'augmenter de 10 milliards de dollars le contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec prévue dans la *Politique*;

ATTENDU que le décret 495-2021 modifiant le Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres visé par le décret numéro 1248-2020 du 25 novembre 2020 a été adopté par le Gouvernement du Québec le 31 mars 2021;

ATTENDU que le développement de la serriculture s'apparente à l'industrie et à l'innovation tout autant qu'à l'agriculture;

ATTENDU qu'actuellement le financement provient exclusivement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et qu'il dispose de fonds limités;

ATTENDU que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François quant à la demande au gouvernement du Québec d'otroyer du financement au développement de la serriculture par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15951-12-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ QUANT À UNE DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE LA RÉGLEMENTATION RELIÉE À L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES COURS D'EAU VERBALISÉS LONGEANT UNE ROUTE MUNICIPALE

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Saint-Aimé quant à une demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale, aux termes de la résolution 197-11-21;

ATTENDU que les municipalités ont comme priorité d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Saint-Aimé quant à une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de revoir et d'alléger la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15952-12-21

DEMANDE D'APPUI – IMPACTS DU PROJET DE LOI NO 103, LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES PRINCIPALEMENT AUX FINS D'ALLÈGEMENT DU FARDEAU ADMINISTRATIF

ATTENDU le projet de loi no 103, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif*, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail;

ATTENDU que l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soit désormais faite au niveau régional et non plus municipal (local);

ATTENDU l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'activité agricole;

ATTENDU que cet objectif d'accroître la production agricole dans un but de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

ATTENDU l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres;

ATTENDU que la vitalité des noyaux villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la même façon que les problématiques de croissance des milieux urbains des grandes agglomérations;

ATTENDU que plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain;

ATTENDU que l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer le développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

ATTENDU l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain;

ATTENDU que l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

ATTENDU que la FQM a demandé en commission parlementaire le mardi 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de retenir les propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) eu égard au projet de loi no 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit transmise aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, à la ministre déléguée à l'Économie, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation (MAPAQ), à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la FQM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15953-12-21

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE L'ÉRABLE QUANT À L'ADOPTION DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS ET MRC

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de l'Érable quant à l'adoption de la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, aux termes de la résolution 2021-11-349;

ATTENDU la sanction, le 1er avril 2021, de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle vient confier de

nouvelles responsabilités à la MRC :

- Procéder à un inventaire des immeubles (résidentiels, agricoles, industriels) de son territoire, construits avant 1940, et qui présentent une valeur patrimoniale (peut inclure des immeubles dont la construction est plus récente);
- Constituer un conseil régional du patrimoine;
- Adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles ainsi qu'un règlement sur la démolition;
- Consulter la population (en cas de démolition);

ATTENDU que la MRC devra revoir son schéma d'aménagement en ce qui a trait à la préservation du patrimoine faisant suite à ladite loi;

ATTENDU que les municipalités auront aussi l'obligation d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles et un règlement sur la démolition avec l'inclusion de critères relatifs au caractère patrimonial des immeubles qui devront prendre en compte :

- Le contenu du schéma d'aménagement revu;
- Les critères de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU que le dernier inventaire effectué, datant de 2016, est partiel et désuet et qu'il devra être entièrement revu;

ATTENDU que le déploiement des éléments nécessaires à la réalisation de ce mandat est colossal;

ATTENDU que ces nouvelles responsabilités nécessiteraient l'embauche d'une ressource permanente;

ATTENDU que les nouvelles responsabilités dévolues aux MRC sont permanentes, mais que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) ne couvre qu'une partie des frais qui seront requis pour mettre en œuvre celles-ci, et ce, de façon temporaire;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de l'Érable dans la demande au gouvernement du Québec que l'aide financière accordée aux MRC pour faire face à ces nouvelles responsabilités soit mieux adaptée à la réalité, et qu'elle couvre l'ensemble des dépenses associées pour prendre en charge cette nouvelle responsabilité à long terme.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CENTRAIDE DES RÉGIONS
CENTRE-OUEST DU QUÉBEC, RÉGION DES HAUTES-
LAURENTIDES DANS LE CADRE DU SERVICE 211**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide financière de Centraide des régions centre-ouest du Québec, région des Hautes-Laurentides, dans le cadre du service 211. Après discussions, ceux-ci décide de ne pas donner suite.

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
QUANT À UNE DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE À
GORECYCLE**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Marguerite-D'Youville quant à une demande de compensation financière à GoRecycle, aux termes de la résolution 2021-10-302;

ATTENDU que les deux régies intermunicipales des déchets du territoire confirment que les considérations financières sont les mêmes dans la MRC d'Antoine-Labelle que pour la MRC de Marguerite-D'Youville et que sans compensation c'est le coût de la quote-part qui augmentera;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle appui la MRC Marguerite-D'Youville quant à sa demande de compensation financière à GoRecycle, correspondant au tonnage récupéré afin de compenser pour les dépenses encourues par les MRC pour l'entreposage et la manutention des matières visées aux termes des sous-catégories indiquées à l'article 53.0.1, alinéa 3, paragraphe 1^o, 3^o, 4^o du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1).

Il est de plus résolu de transmettre copie confirme de la présente résolution à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à GoRecycle, à Mme Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, à Mme Nadine Girault, ministre responsable de la région des Laurentides, à Mme Chantal Jeannotte députée de Labelle, au président de l'Union des municipalités du Québec. M. Daniel Côté, et à M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

**SÉLECTION DANS LE CADRE DU CONCOURS "1 MOIS EN
TÉLÉTRAVAIL DANS L'AUTRE LAURENTIDES"**

ATTENDU que, dans le cadre de son projet d'attractivité L'Autre Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle a lancé le concours 1 mois en télétravail dans L'Autre Laurentides;

ATTENDU que cette campagne de leads qualifiés avait pour objectifs de générer une nouvelle audience intéressée par le territoire et de créer du contenu exclusif avec le parcours du (de la) gagnant (gagnante) durant son séjour;

ATTENDU que la campagne invitait les personnes admissibles, soit celles habitantes à l'extérieur de la MRC d'Antoine-Labelle, dans l'une des provinces ou des territoires du Canada et ayant atteints l'âge de la majorité lors de la participation, intéressées à vivre l'expérience d'un quotidien dans L'Autre Laurentides à s'inscrire;

ATTENDU qu'un comité formé d'une dizaine d'employés de la MRC d'Antoine-Labelle et de Zone Emploi d'Antoine-Labelle, partenaire de L'Autre Laurentides, a procédé à la première sélection, selon des critères, tels que les champs du formulaire complets, l'admissibilité du candidat, la possibilité de réaliser du télétravail et la description convaincante;

ATTENDU que, parmi le top 10 des candidatures, la candidature de Madame Olivia Leclerc a été retenue l'attention en raison de son admissibilité et de son argumentaire convaincant qui démontre qu'elle comprend les objectifs du

projet;

ATTENDU que le parcours de Madame Leclerc est exposé aux membres du comité administratif et ceux-ci s'avèrent persuadés de sa sélection;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de nommer Madame Olivia Leclerc gagnante du concours 1 mois en télétravail dans L'Autre Laurentides.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à désigner un second choix parmi le top 10 des candidatures retenues, advenant un désistement de la première candidate et à signer tout document nécessaire pour concrétiser les modalités de l'entente avec le gagnant.

ADOPTÉE

NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE D'HABITATION

La directrice générale informe les membres du comité administratif de la nouvelle aide financière en matière d'habitation. Pour augmenter plus rapidement l'offre de logements abordables, 200 millions de dollars seront investis dans un tout nouveau programme. Tant les organismes communautaires que les offices d'habitation et le secteur privé pourront bénéficier de ce modèle d'affaires innovant, dans la mesure où ceux-ci s'engageront à offrir des logements à prix abordables. Les modalités du nouveau programme seront dévoilées plus en détail prochainement.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE TABLE FORÊT LAURENTIDES

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide financière de Table Forêt Laurentides. Un montant de 250 \$ est déjà prévu au budget, à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2 | développement local et régional. Ceux-ci décident de maintenir le montant prévu.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'AIDE DES PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES PHYSIQUES LAURENTIDES

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide financière du Centre d'Aide des Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides. Après discussions, ceux-ci décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités budgétaires.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb. Après discussions, ceux-ci décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités budgétaires.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 ET DE LA
PLANIFICATION 2022 AUX EMPLOYÉS DE LA MRC**

ATTENDU que la présentation du rapport annuel 2021 et de la planification 2022 de la MRC d'Antoine-Labelle prévue aux employé(e)s;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à libérer les employés et de devancer la fermeture des bureaux d'une heure, avec rémunération, afin qu'ils assistent à la présentation prévue le 4 février 2022 à 11 h, mais ce, à condition de leur participation.

ADOPTÉE

**DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS CONTENUS DANS LE RAPPORT
DÉCISIONNEL DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, s'informe à la direction générale afin de savoir s'il est possible que les documents contenus dans le rapport décisionnel du comité administratif soient disponible le vendredi avant la séance, plutôt que le lundi. Des échanges ont lieu, l'article 148 du *Code municipal* prévoit un délai de 72 heures avant la séance, toutefois les autres tâches et opérations rendent parfois difficiles de s'avérer immédiatement au document du comité administratif. La direction générale ainsi que les directeurs de services tenteront de rendre disponibles certains documents le vendredi, tel que demandé, par contre, puisque que plusieurs autres tâches doivent être réalisées ainsi que les suites du conseil de la MRC qui viennent souvent de se terminer, on ne peut garantir pour le moment que cela sera fait. Un effort sera fait par la direction et les directeurs sur la disponibilité de certains documents plus volumineux.

ÉTAT DE SITUATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

ATTENDU l'infiltration d'un tiers non autorisé dans une partie du système informatique de la MRC ;

ATTENDU que la MRC doit déterminer les causes de l'incident ainsi que remettre ses systèmes opérationnels ;

ATTENDU les offres reçues par des firmes spécialisées;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accorder ou de confirmer les mandats suivants aux firmes suivantes:

- Un mandat d'analyse de l'incident à la firme Okiok, pour un montant de 6 450\$ avant les taxes;
- Un mandat d'accompagnement à Groupe DL – Solutions Informatiques, de 70 à 135 heures pour la réinitialisation des postes, pour un montant maximal de 10 800\$, avant les taxes;
- Un mandat d'accompagnement pour le transfert des serveurs au Groupe DL, pour un montant de 7 955\$ avant les taxes;
- Un mandat à la firme PG Solution, pour l'analyse des systèmes des services des finances, pour un montant de 1 190\$, avant les taxes;
- Un mandat à la firme PG Solution, pour la réinstallation des systèmes des services des finances, pour un montant de 1 360\$, avant les taxes;

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15958-12-21

RÉPONSE AU TIERS NON AUTORISÉ

ATTENDU l'infiltration d'un tiers non autorisé dans une partie du système informatique de la MRC ;

ATTENDU que ce tiers réclame le paiement d'une somme par la MRC;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de ne pas verser au tiers non autorisé tout ou partie de la somme réclamée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15959-12-21

NOTIFICATIONS

ATTENDU l'infiltration d'un tiers non autorisé dans une partie du système informatique de la MRC ;

ATTENDU que ce tiers non autorisé prétend avoir exfiltré des données du système informatique de la MRC;

ATTENDU que les données prétendument exfiltrées sont actuellement en analyse afin d'identifier les données personnelles potentiellement touchées;

ATTENDU que la MRC souhaite offrir un service de protection de crédit aux personnes potentiellement touchées;

ATTENDU que la MRC avait retenu les services de l'agence TransUnion afin d'offrir des services de protection de crédit ainsi que des services de notification et de centre d'appel lors de l'exfiltration de données qui a touché les systèmes informatiques de la MRC en juillet 2021 (MRC-CC-14190-09-21);

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de demander à l'agence TransUnion d'ajouter à son contrat avec la MRC, la fourniture de services de protection de crédit ainsi que des services de notification et de centre d'appel, le cas échéant, aux personnes dont les données personnelles auraient été exfiltrées, pour un montant total maximal de 25 000\$ incluant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire pour donner effet aux présentes et d'autoriser les services financiers de procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RETOUR SUR L'APPUI QUANT À UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE RECONNAÎTRE LES SERVICES D'INGÉNIERIE DES MRC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

La directrice générale fait un retour sur l'appui donné par le comité administratif (MRC-CA-15913-11-21) à la municipalité de la Macaza quant à la demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de reconnaître les services d'ingénierie des MRC dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ). Les membres du comité administratif prennent connaissance d'une liste non exhaustive d'exemples de travaux admissibles et non admissibles du programme pour 2019-2023.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibrage des rôles 2023-2024-2025.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Rencontre Groupe de travail Ponts-chemins – MTQ-MFFP-BGA (12 nov.)
- Rencontre nouveaux élus (16 nov.)
- Comité ciblé – chantier Iberville (16 nov.)
- Rencontre habitations et logements abordables (17 nov.)
- Webinaire PRMHH – cadre d'analyse (17 nov.)
- Webinaire AGRCQ – gestion de l'eau en milieu agricole (18 nov.)
- Rencontre MERN – projet TIAM (22 nov.)
- Ateliers PACES (23 et 25 nov.)
- Rencontre titres précaires Wabasse (25 nov.)
- Rencontre de suivi PIACC (1er déc.)
- Rencontre NDP – projet en ZA (3 déc.)
- Rencontre CISSS-MLB-projet Igloo (3 déc.)
- Comité de gestion (6 déc.)
- Rencontre UPA – cours d'eau et PDZA (7 déc.)
- Rencontre NDP – Projet PPCMOI (9 déc.)

Aménagement du territoire

- Révision de la cartographie des TIAM et du document justificatif
- SADR 3e génération : poursuite des travaux

- PDZA : validation des enjeux – comité de pilotage
- PIACC : rencontre de suivi – dépôt du plan de consultation par WSP
- PRMHH : envoi aux municipalités des MHH ciblés et descriptifs
 - Ateliers sur engagements de conservation : 3 rencontres
 - 30 nov. : inspecteurs
 - 1er décembre : organismes et acteurs
 - 8 décembre : DG et élus

Gestion (ententes et conventions)

Baux de villégiature / sable et gravier

- Dossier Norascon
- Suivi tirage au sort – offre de vente

Territoire public intramunicipal

Volet forestier

- Suivi de la qualité du martelage du chantier lac des Tourtes, à Notre-Dame-de-Pontmain;
- Suivi des travaux de voirie au chantier Lac Lafleur, à Ferme-Neuve;

Volet foncier

- Développement de la villégiature, rencontre de travail avec le MERN
- Parc de la Biche, LDC – suivi de dossier
- Visite TPI chemin Robert, NDP, Litige rénovation cadastrale.
- Dossier échange NDP;
- Suivi titre précaire lot 34.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15960-12-21

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT QUANT AU PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES (PACES) DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES ET DE LA MRC LES MOULINS AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)

ATTENDU que l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a signé en septembre 2018, en partenariat avec Abrinord, COBALI, COBAMIL, RPNS, la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC d'Argenteuil, la MRC des Laurentides, la MRC Les Moulins, la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC de la Rivière-du-Nord, une Entente de partenariat dans le cadre du « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines » (PACES) dans la région des Laurentides et de la MRC Les Moulins;

ATTENDU que la pandémie de COVID-19 a retardé la livraison du projet selon l'échéancier initialement prévu;

ATTENDU que les parties désirent d'un commun accord modifier, par écrit, certaines dispositions de l'Entente afin de refléter les ajustements mentionnés;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé l'avenant dans le cadre de l'entente PACES et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit avenant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15961-12-21

**OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
DE CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ANTOINE-
LABELLE (AMGT-03-2021)**

ATTENDU que la MRC souhaite mandater une firme afin d'améliorer ses outils cartographiques en lien avec le réseau hydrographique de son territoire municipalisé;

ATTENDU la demande d'offres AMGT-03-2021;

ATTENDU l'offre de services conjointe présentée par le COBALI et l'OBV RPNS;

ATTENDU la recommandation de la directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de mandater conjointement le COBALI et l'OBV RPNS pour des services professionnels de cartographie des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle, conformément à son offre de services du 2 décembre 2021, pour un montant de 22 213,17\$ incluant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'offre de services du 2 décembre 2021 ainsi que le *Protocole d'entente clarifiant les rôles et responsabilités dans le cadre du projet de MODÉLISATION HYDROGRAPHIQUE du territoire municipalisé de la MRC d'Antoine-Labelle* et d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15962-12-21

**DÉPÔT DU BILAN DES CONSTRUCTIONS DEPUIS L'ADOPTION DE
L'ARTICLE 59**

ATTENDU l'adoption des règlements 408 et 409 portants sur la modification du schéma d'aménagement révisé, lesquels visaient l'intégration des modalités d'application de la décision 373401 — Demande à portée collective — Art. 59 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le bilan des constructions réalisées sur les territoires des municipalités dans le cadre de la demande à portée collective pour l'année 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15963-12-21

**TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) -
DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES (MERN) POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA
CARTE DE GEL TEMPORAIRE**

ATTENDU que lors de sa séance du 27 juin 2017, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une carte identifiant temporairement les territoires incompatibles à l'activité minière;

ATTENDU qu'une première période de gel temporaire a pris effet le 20 juillet 2017 sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, qu'elle a été renouvelée le 20 janvier 2018, le 20 juillet 2018, le 20 janvier 2019, le 20 juillet 2019, le

20 janvier 2020, le 19 juillet 2020, le 19 janvier 2021, le 19 juillet 2021 et qu'elle sera en vigueur jusqu'au 19 janvier 2022;

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière permet aux MRC de renouveler, pour une période de six mois, la période de gel temporaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, la MRC a déposé un premier projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement afin d'y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière, lequel projet a été jugé non conforme à l'orientation gouvernementale;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire a procédé à une révision et une bonification importante des différents documents pour répondre aux attentes des ministères concernés;

ATTENDU qu'une démarche d'accompagnement a été entamée avec le MERN afin de revoir les modalités du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé et qu'à cet effet, une première rencontre s'est tenue en novembre 2021;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de demander un nouveau prolongement de la période de gel temporaire au MERN afin de compléter les démarches de modification du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la demande doit être soumise au MERN au moins 15 jours avant la date du renouvellement prévu pour être prise en compte sur la carte des titres miniers du Gouvernement du Québec (GESTIM);

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de prolonger de six mois supplémentaires la période de gel en vigueur selon la carte déposée en janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15964-12-21

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT # 141-3

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 141-3 modifiant son règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 141-3 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15965-12-21

**AVIS DE NON-CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT 23-29**

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 23-29 modifiant son règlement numéro 29 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis non favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis non favorable quant à la conformité du règlement numéro 23-29 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15966-12-21

**DEMANDE D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE «
LE P'TIT TRAIN DU NORD » PAR LA VILLE DE MONT-LAURIER
POUR LA MAISON LYSE-BEAUCHAMP**

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation temporaire pour l'emprise du Parc linéaire « Le p'tit train du Nord » par la Maison Lyse-Beauchamp le 15 décembre 2021;

ATTENDU que la demande consiste à installer de manière temporaire et selon les besoins jusqu'à quatre (4) abris de derniers recours pour les personnes en situation d'itinérance sur une partie du lot 3 048 134-00D du cadastre du Québec, dans la ville de Mont-Laurier, faisant partie de l'emprise dudit Parc linéaire;

ATTENDU qu'un comité itinérance a été mis en place et a fait des recommandations pour la mise en place des igloos, notamment les responsabilités des différents intervenants impliqués dans le dossier;

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a confirmé, par sa résolution # 21-12-822, soutenir le projet et s'y impliquer en rendant disponible une toilette chimique et à assurer son entretien au cours de la période hivernale;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a réalisé, conjointement avec les intervenants impliqués, des visites terrains afin d'identifier un endroit sur les lieux permettant de desservir la clientèle visée et assurer une utilisation sécuritaire du parc linéaire par ses différents utilisateurs;

ATTENDU qu'une entente entre la Maison Lyse-Beauchamp et la MRC devra être conclue et que des conditions particulières relatives à l'occupation temporaire des lieux ainsi qu'à la sécurité seront prévues;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyer par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de la Maison Lyse-Beauchamp quant à l'installation temporaire et selon les besoins d'au plus quatre (4) abris de derniers recours pour les personnes en situation d'itinérance sur une partie du lot 3 048 134-00D du cadastre du Québec, dans la ville de Mont-Laurier, le tout conditionnellement à ce qu'il y ait entente entre la Maison Lyse-Beauchamp et la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

M. Denis Lacasse quitte la séance, il est 16 h 21.

**DEMANDE D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE «
LE P'TIT TRAIN DU NORD » PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-
ÉCORCES POUR LE RELAIS DE MOTONEIGES**

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15967-12-21

**DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-
DAME-DU-LAUS**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus contenue dans sa résolution 301-11-2021, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications rédaction d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15968-12-21

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la Ville de Rivière-Rouge contenue dans sa résolution 381/17-11-2021, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour la réalisation d'un avis préliminaire sur les documents de projets de règlements modifiant les outils d'urbanisme, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15969-12-21

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8767 à 8779, totalisant 46 108.47 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15970-12-21

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 31 à 32, totalisant 3 390.96 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15971-12-21

ARRÉRAGES DE TAXES ANTÉRIEURES À 2021

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, la liste des arrérages de taxes antérieures à 2021, totalisant 7 664,81 \$ au 6 décembre 2021, incluant les intérêts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15972-12-21

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023 pour les Territoires non organisés totalisant 288 000 \$, et ce, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15973-12-21

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ARPENTAGE CONCERNANT UN BAIL DÉTENU PAR LA MRC

ATTENDU que la MRC a demandé l'agrandissement du bail du lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) Rivière-Gatineau auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en août 2020;

ATTENDU que le MERN a accepté la demande et octroyé un nouveau bail prenant effet le 1er septembre 2021;

ATTENDU que ce nouveau bail prévoit que la MRC sera tenu de faire arpenter à ses frais le terrain dans les 12 mois suivant la délivrance du bail;

ATTENDU la demande de prix pour réaliser l'arpentage du LETI Rivière-Gatineau (bail 601198);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement du territoire;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de mandater le Groupe Barbe et Robidoux pour l'arpentage du LETI Rivière-Gatineau (bail 601198) pour un total de 4 850\$ plus taxes.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15974-12-21

PROLONGATION D'EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ, CLASSE III

ATTENDU la résolution MRC-CA-15572-12-20 concernant l'embauche de la technicienne en comptabilité, classe III;

ATTENDU les besoins aux services financiers;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche de la

technicienne en comptabilité, classe III, soit Mme Renée Dumoulin, pour une période de 26 semaines, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15975-12-21

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

ATTENDU l'acquisition de la firme *Optima Santé globale* par la firme *Dialogue*;

ATTENDU que suite à cette acquisition, le programme d'aide aux employés (PAE) offert par *Optima Santé globale* n'est plus accessible;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle adhère, à partir du 1^{er} janvier 2022 au PAE maintenant offert par la firme *Dialogue*.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif au programme d'aide aux employés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15976-12-21

AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE CHARGÉ.E DE PROJET – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

ATTENDU la tenue du concours 21-SGIRN-01 quant au poste de chargé(e) de projet au programme d'aménagement durable des forêts (PADF), classe IV, poste occasionnel, à temps complet;

ATTENDU les besoins immédiats au service de gestion intégrée des ressources naturelles;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser le comité de sélection à confirmer l'embauche suite aux candidatures reçues.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation du rapport annuel de l'année 2021 et des orientations 2022;
- Participation à la rencontre des nouveaux élus, le 16 nov;
- Tenue d'une rencontre du comité de travail sur les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), le 18 nov;
- Participation au comité d'expert du projet suprarégional sur les constats et pistes de solutions entourant la démarche participative des TGIRT, le

- 23 nov;
- Tenu d'une rencontre du comité pour améliorer les modalités de protection des sentiers de randonnée non motorisés, le 7 déc;
 - Évaluation des voyages de bois pour le programme d'aide à la voirie locale du MTQ (PAVL);
 - Rassemblement des informations pour la signature de l'entente de délégation de gestion du PADF avec le MFFP;
 - Préparation d'une rencontre du comité de travail sur les AIPL, le 14 déc;
 - Préparation des TGIRT spéciales pour harmoniser des chantiers, le 15 déc;
 - En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 40.

Daniel Bourdon, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale et
secrétaire-trésorière**